

capital

numéro 2 / janvier 2007

> ÉVALUATION
> PROTECTION
> VALORISATION

immatériel

Sommaire

> **Actualité de l'immatériel** 2

Le rapport Lévy-Jouyet : Une incitation à cultiver nos différences

La recherche agrobiotechnologique mutualise sa propriété intellectuelle 3

> **Acteur** 4

Informations financières et capital intellectuel, un défi comptable

> **Perspectives** 6

Formation : Apprendre à mobiliser les ressources immatérielles

> **Trois questions à...** 8

Yves Lasfargue, directeur de l'Obergo et animateur du site ergostressie.com

Annonces

Observatoire de l'immatériel 7

> **Éditorial** Par Philippe Collier / Directeur de la publication

Les trois états de la valeur

S'il est encore fréquent de constater que la notion de capital immatériel n'évoque rien de précis pour beaucoup de responsables, nul doute qu'il n'en sera plus de même en 2007, après la publication du rapport Lévy-Jouyet. D'autant que l'approche de la question est passionnante et intuitivement à la portée de tous. Chacun admet que la performance d'une entreprise repose sur la qualité de ses équipes, ou encore que la valeur d'une société cotée dépasse largement sa valeur comptable. En moyenne, ce ratio est de 3 à la bourse de New York (indice PBR Standard and Poor's 500), tandis qu'il n'est que de 2,6 pour les entreprises du CAC 40.

« Les deux tiers de la valeur des entreprises ne se lisent pas dans leurs comptes », constatent Alan Fustec et Bernard Marois dans *Valoriser le capital immatériel de l'entreprise* (Éditions d'organisation, 2006), autrement dit, « la valeur des entreprises cotées est potentiellement immatérielle aux deux tiers ». Voilà qui mérite une explication.

Pour toutes les opérations de fusion-acquisition, l'évaluation de l'entreprise repose, selon nos auteurs, sur trois éléments : « solide » (les actifs matériels : usines, machines, équipements), « liquide » (les actifs circulants : trésorerie, créances) et « gazeux » (les actifs immatériels). Ce dernier est d'autant plus stratégique qu'il génère la valeur et, surtout, qu'il permet de prédire les performances futures de l'entreprise.

> De l'analyse juridique à l'analyse économique

Le paradoxe est que cette richesse « gazeuse », déterminante, a été longtemps négligée par la comptabilité traditionnelle. Ce n'est que depuis 2005 que les nouvelles normes comptables européennes IAS-IFRS commencent à les prendre en compte, et encore, très partiellement. C'est une évolution considérable, constatent Alan Fustec et Bernard Marois, « car selon cette norme, le traitement comptable doit découler d'une analyse économique, alors que selon le droit français, il procède avant tout d'une analyse juridique ». La démarche ne concerne, pour l'instant, que les entreprises cotées, mais d'ici quelques années,



D. R. www.cambo-les-bains.net - www.augredesvents.com

il est probable qu'elles devront toutes s'y soumettre. Ainsi, lors d'une opération de fusion-acquisition, le fameux *goodwill* (écart de valeur inexplicable) devra être aussi réduit que possible.

Il importe donc que, dès à présent, toutes les entreprises disposent d'indicateurs permettant d'apprécier, au moins qualitativement, la santé de leurs actifs immatériels, ce qui va requérir un important travail de recherche et de standardisation, car pour l'instant, les méthodes de mesure sont rares en dehors de l'évaluation des marques et des brevets. C'est justement pour anticiper cette évolution que Ernst & Young, SAS France, l'INPI, Mar-Tech & Finance et leurs partenaires lanceront, le 2 février prochain, l'Observatoire de l'immatériel. Un portail qui permettra aux entreprises de toutes tailles d'étudier et d'évaluer gratuitement leurs actifs immatériels. La méthode (sur laquelle nous reviendrons dans un prochain numéro) est structurée autour de 8 actifs immatériels principaux – capitaux clients, humain, organisationnel, système d'information, fournisseurs, marques, technologique, actionnaires –, 34 critères et 151 indicateurs de mesure. Les entreprises pourront ainsi régulièrement s'autoévaluer et, à terme, se comparer entre elles. <

Une incitation à cultiver nos différences

Le rapport de la Commission sur l'économie de l'immatériel propose 68 recommandations pour secouer nos rigidités et stimuler notre créativité.

La Commission sur l'économie de

l'immatériel, coprésidée par Maurice Lévy, président du groupe Publicis, et Jean-Pierre Jouyet, chef du service de l'Inspection générale des finances, a remis son rapport le 4 décembre dernier au ministre de l'Économie. Les 160 pages s'articulent

en trois parties et accordent une large place à la modernisation du rôle de l'État. La première, intitulée « L'immatériel, nouvelle frontière des économies développées », fait une analyse lucide des changements macroéconomiques en cours, « mais dont la France n'a pas encore tiré toutes les conséquences ». Ces changements sont à l'œuvre depuis plusieurs décennies et ont été déjà largement commentés ; le rapport en fournit une synthèse digne de ce que l'Inspection des finances sait faire de mieux.

La seconde partie, « La France à l'heure du choix de l'immatériel », postule que « le risque de déclin est certain », du fait de l'obsolescence de nos institutions éducatives et de recherche ainsi que du manque de dynamisme de notre créativité. Elle dénonce l'inadaptation des cadres réglementaire, financier et fiscal et, surtout, invite l'État à prendre conscience de la nécessité d'adopter une gestion plus dynamique de ses actifs immatériels, pour le bénéfice de l'ensemble de l'économie française. Dans la troisième partie, « Adapter l'économie française au nouveau modèle de l'immatériel », figurent 68 recommandations préconisant de changer à la fois de manière de penser, d'approcher les problèmes et d'organiser l'action publique.

Le premier mérite de ce rapport est de proposer une grille de lecture qui permet de mieux comprendre l'ampleur des changements qui affectent aujourd'hui notre modèle de croissance et la création de valeur. Autant dire le fondement même de notre économie, dont dépend notre

> Selon Jean-Pierre Jouyet, « nous avons besoin d'un appareil statistique plus fin pour mesurer l'impact de l'immatériel sur la croissance. En attendant, on peut estimer que le poids de l'immatériel dans notre économie représente actuellement environ 20 % de la valeur ajoutée et 15 % des emplois » (dans « Les Matins de France Culture » du 14 décembre 2006).

avenir en matière d'emploi, de pouvoir d'achat...

Cette évolution n'a rien de confortable ni de rassurant, compte tenu de la grande difficulté à appréhender la valeur des actifs immatériels et du caractère imprévisible du modèle économique en devenir.

Un autre point fort du document : le foisonnement des propositions, d'importance variable certes et plus ou moins originales. La classification en trois chapitres (« Changer de réflexes » ; « Changer d'échelle » ; « Changer de modèle ») semble un peu artificielle et ne clarifie guère les choses puisqu'elle dissocie des recommandations qui gagneraient à être rapprochées : par exemple la première, qui préconise la revalorisation de la « marque France » à l'étranger, de la dernière, qui propose la création d'un Haut Conseil pour la croissance par l'immatériel, présidé par le Premier ministre. Soulignons que le Japon a déjà mis en place une telle structure, appelée Quartier général de

la propriété intellectuelle.

À l'inverse, une meilleure distinction entre les propositions qui concernent le fonctionnement interne de l'État, en particulier sa capacité à se réformer et à mieux valoriser ses propres actifs immatériels, et celles qui relèvent de la fiscalité et de la régulation des marchés et des entreprises eût été plus claire. Si certaines propositions sont directement inspirées de la réflexion des membres de la Commission (notamment celles concernant les secteurs de la communication, du disque, d'Internet et du commerce électronique), d'autres ne sont que des reprises d'anciens projets d'action (enseignement supérieur, recherche, innovation, lutte anti-contrefaçon...); pour d'autres, enfin, la présence dans ce contexte est peu évidente. C'est le cas notamment de l'idée, intéressante au demeurant, de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu, qui fait un surprenant retour en force, ou encore de la demande de libéralisation des jeux en ligne. Seulement : pourquoi ne pas avoir traité de toutes les concessions accordées par l'État ?

Parmi les autres propositions les plus significatives, citons : création d'une agence d'appui à la gestion des actifs immatériels de l'État, dont une mission de préfiguration vient d'être confiée à Claude Rubinowicz, inspecteur général des finances ; valorisation des marques publiques, et en particulier des marques culturelles comme « La Sorbonne » ou « Le Louvre » ; réforme des droits octroyés dans les secteurs et professions réglementés pour la mise en œuvre de méthodes de gestion plus dynamiques (on pense notamment aux sociétés de gestion collective des droits d'auteur et aux conseils en propriété industrielle) ; création d'un médiateur des droits artistiques ; remise à plat de la gestion du spectre des fréquences hertziennes, et rapprochement des autorités de régulation des secteurs des

> Rendez-vous « Le moteur à explosion dans l'économie de la connaissance »

Débat public au théâtre du Rond-Point, Paris, le 12 février à 20h30. La connaissance, l'immatériel, l'innovation sont les nouveaux

territoires de l'économie. Mais est-il si naturel de combiner économie et connaissance ? Cette soirée, qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative Modernité On/Off, engagée depuis cinq ans par Philippe Lemoine,

a pour objet de saisir le changement en cours et de sortir de la panne d'idées.

Contact : Martine Moran, 01 44 54 68 38 www.forum-modernites.org

> Patrimoine La protection des paysages a cent ans

Au moment où le rapport Lévy-Jouyet préconise une revalorisation de la « marque France », il est bon de rappeler que notre patrimoine naturel constitue un actif

immatériel précieux, reconnu comme tel par la loi du 21 avril 1906 et la protection de l'île de Bréhat dès 1907. Fin 2005, la France comptait 2639 sites naturels classés. www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=256

télécommunications et de l'audiovisuel ; inscription des marques au bilan des entreprises, même lorsqu'elles ont été développées en interne ; étude des modalités d'un amortissement du capital humain ; amélioration du financement des PME innovantes qui investissent dans l'immatériel ; renouvellement des modes et des domaines d'intervention de l'État dans les secteurs de pointe (paiement électronique, jeux vidéo, RFID, édition de logiciels), et révision de la liste des centres techniques industriels ; contribution au développement d'une politique communautaire de l'immatériel (refondation de l'Office européen des brevets) ; lutte anti-contrefaçon internationale ; rapprochement des législations en matière de droits d'auteur ; soutien à la création d'un pôle spécialisé dans les questions de propriété intellectuelle au sein du tribunal de grande instance de Paris ; création du pôle de compétitivité Paris-Europlace, dédié aux technologies financières ; développement d'une puissante activité de Salons internationaux ; restauration de l'excellence de l'enseignement supérieur ; redéploiement des aides envers les entreprises de taille moyenne ; regroupement des structures de recherche autour d'une dizaine de centres d'excellence ; organisation du financement de la recherche autour de

deux ou trois grandes agences. Période électorale oblige, la proposition n° 65, qui préconise la baisse de l'impôt sur les sociétés de 33 à 25 %, a fait l'objet d'une surenchère présidentielle, puisque Jacques Chirac vient de proposer d'en abaisser le taux à 20 % !

On regrettera que le rapport n'analyse pas suffisamment la relation entre le développement de l'économie immatérielle et l'économie industrielle traditionnelle. Or l'immatériel finit souvent par se concrétiser dans un produit, une infrastructure, une transaction, un support ou... sur un écran. Le début du texte fait la part belle aux services et à l'économie « postindustrielle », laissant supposer que les emplois très qualifiés de demain se concentreront sur les tâches « nobles », de conception et de création, tandis que le travail de fabrication serait inéluctablement délocalisé dans les pays à bas coût – une analyse qui est de plus en plus contestée. Les auteurs reconnaissent d'ailleurs que les actifs immatériels sont très mobiles et donc eux-mêmes facilement délocalisables. Face à ce risque, il faut bien garder à l'esprit que les services à l'industrie ne sauraient se développer sans industriels. Ainsi, le secteur du logiciel en Europe dépend étroitement de la présence d'industries de pointe donneurs d'ordres. Ce point mériterait d'être éclairci, d'autant

que la conclusion générale du document dit bien que « *ceci doit bien sûr se faire en confortant notre appareil industriel* ».

Fin décembre, Thierry Breton, le ministre de l'Économie, a annoncé les premières initiatives concrètes dans le prolongement des travaux de la Commission. Dès ce début 2007, il s'agira de moderniser la marque « Made in France » par la mise en place d'un nouveau label, moins restrictif, du type « Conçu en France » ou « Designed [*sic*] in France » ; de proposer à nos partenaires du G7 la mise en place d'une véritable structure internationale de lutte contre la contrefaçon et la piraterie ; ou encore de créer un nouveau pôle de compétitivité dédié au logiciel libre et à l'*open source* – ce dernier projet ne figure cependant pas explicitement parmi les propositions du rapport.

Ph. C.

Le rapport est téléchargeable à l'adresse : www.finances.gouv.fr/directions_services/sircom/technologies_info/immatériel/immatériel.pdf

Thierry Breton, Maurice Lévy et Jean-Pierre Jouyet lors de la remise du rapport.



Minefi-Sircom-Pôle image

> Capital innovation La recherche agrobiotechnologique mutualise sa propriété intellectuelle

Epipagri (Towards European Collective Management of Public Intellectual Property for Agricultural

Biotechnologies) vise à mettre en place un réseau de gestion mutualisé des brevets et autres savoir-faire de la recherche fondamentale agrobiotechnologique. Ce projet européen, coordonné par l'Institut national de la recherche

agronomique, a été lancé, fin octobre, à Montpellier. Une base d'information sur la propriété intellectuelle permettra de constituer des « paniers technologiques » expertisés afin de mettre en œuvre des projets innovants.

> Séminaire « Les nouvelles pratiques cartographiques, les cartes heuristiques et le management des connaissances »

Le 27 février, Paris. Une réflexion sur l'usage des cartes et sur les

pratiques cartographiques en train de se développer. Ce séminaire Grico examinera les atouts, mais aussi les problèmes liés à ces modes de représentation des pratiques et des savoirs. Contact : 06 87 40 75 11 www.grico.fr

Informations financières et capital intellectuel : un défi comptable

Cela fait déjà longtemps que les actifs immatériels font l'objet d'études ; et cela fait longtemps que les investisseurs sont demandeurs de nouveaux indicateurs pour mieux juger du potentiel de développement des entreprises. Il nous a paru intéressant de revenir sur quelques aspects historiques de cette préoccupation. **Fondamentaux et toujours actuels.**

À partir des années 1980, des études notamment d'origine nord-américaine ont démontré que les états comptables, essentiellement tournés vers le passé, avaient une faible valeur informative pour les investisseurs. Ce constat explique les efforts entrepris depuis par les groupes cotés pour développer une politique d'information financière reflétant mieux la performance globale. Ces informations extracomptables visent en particulier à donner une meilleure visibilité concernant le potentiel de développement. Alors que les rapports annuels sont encore largement focalisés sur le bénéfice comptable, les études montrent que les acteurs financiers anticipent leurs investissements en fonction d'éléments diffusés avant la publication officielle des comptes. Il semble, en particulier, que l'analyse du capital intellectuel de l'entreprise influence significativement les décisions d'investissement. Les utilisateurs expriment un besoin accru d'informations permettant de mieux identifier les gisements de création de valeur. Ces informations qualitatives proviennent de sources externes aux états financiers. Une étude conduite par Mavrinac et Siesfield pour Ernst & Young en 1997 dresse la liste des indicateurs non financiers les plus prisés par les investisseurs ; les informations sur la mise en œuvre de la stratégie, l'innovation, l'accroissement des parts de marché et les compétences des dirigeants sont jugées comme les plus importantes pour apprécier les performances (voir tableau 1).

Cette analyse est corroborée par une autre étude, menée par Andrieu et Frotiée en 1998, qui relève par ailleurs que les utilisateurs considèrent que les informations

divulguées sur les sujets qui les intéressent le plus ne correspondent pas suffisamment à leurs attentes (voir tableau 2). Cette dernière étude démontre aussi que les erreurs de prévision diminuent proportionnellement à l'augmentation de la fréquence des analyses effectuées sur des éléments non financiers de la performance. Ainsi, l'importance des informations non financières dans la prise de décision d'un investisseur se situe entre 20 et 39 % pour plus de 20 % des personnes interrogées.

> Une représentation aux frontières floues

C'est donc sous la pression des marchés que les firmes et les dirigeants ont engagé une intense réflexion sur l'information, la valorisation et la comptabilisation du capital intellectuel. Dès 1992, l'on constate un réel changement du paradigme industriel¹. Depuis, il est acquis que les entreprises se développent grâce à l'acquisition et à la capitalisation des compétences. Les facteurs humain et organisationnel se substituent au capital technique et industriel. Ainsi, l'entreprise prend progressivement conscience que la compétence des hommes, l'organisation du travail et sa réputation vis-à-vis des parties prenantes sont des éléments souvent primordiaux pour créer de la valeur. Cette évolution appelle « une nouvelle génération d'outils analytiques pour juger de la performance organisationnelle tant du point de vue des managers, des actionnaires et des investisseurs que des autres parties prenantes »².

Reste à définir ce « capital intellectuel » qui dépasse largement le champ purement comptable. En effet, la comptabi-

lité décrit des événements économiques, et le capital intellectuel ne se construit pas uniquement sur la base de transactions. La réputation, la gestion des ressources humaines reposent sur des décisions de gestion interne alors que l'acquisition d'une marque ou d'une licence est fondée sur une transaction. De ce fait, la reconnaissance comptable du capital intellectuel est très éloignée de la réalité économique qu'il recouvre. Pour répondre à cette imperfection, un mode de communication extracomptable s'est développé chez de nombreux groupes cotés. D'ailleurs, la doctrine comptable

1. Les données non financières les mieux appréciées	
Mesures les plus prisées	Note moyenne (0 à 7)
Exécution de la stratégie de l'entreprise	6,26
Crédibilité du dirigeant	6,16
Qualité de la stratégie de l'entreprise	5,92
Innovation	5,77
Aptitude à attirer les salariés	5,61
Parts de marché	5,60
Expérience des dirigeants	5,54
Qualité des politiques de rémunération	5,48
Position dominante en recherche	5,40
Qualité des processus	5,34
Satisfaction des clients	5,33

Source : Mavrinac et Siesfield, 1997.

2. La perception des investisseurs en fonction de la communication d'indicateurs clés			
Indicateur	Catégorie de l'indicateur (F : financier, NF : non financier)	Importance de l'indicateur	Adéquation de la communication actuelle
Croissance du marché	NF	92 %	84 %
Bénéfice	F	92 %	92 %
Investissements	F	90 %	92 %
Nouveaux produits	NF	90 %	77 %
Flux de trésorerie	F	90 %	90 %
Objectifs stratégiques	NF	86 %	84 %
Qualité des produits	NF	84 %	31 %
Investissement R&D	F	84 %	90 %
Coût de production	F	84 %	84 %
Part de marché	NF	82 %	63 %
Données par division	F	77 %	45 %
Production du travail	NF	73 %	43 %
Fidélisation client	NF	64 %	18 %
Productivité R&D	NF	61 %	12 %
Propriété intellectuelle	NF	59 %	39 %
Satisfaction client	NF	57 %	8 %
Qualité processus industriel	NF	55 %	29 %

Source : Andrieu et Froitié, 1998.

internationale (IAS 38, révisée en 2003, et IFRS 3) s'interroge sur les opportunités d'une évolution des normes en matière de valorisation, de comptabilisation et de présentation des incorporels dans les comptes annuels.

Il reste que le lien entre le capital intellectuel et la performance de la firme demeure imprécis et, surtout, difficilement identifiable. Les trois composantes proposées par l'International Federation of Accountants (IFAC) en 1996 – le capital humain, le capital relationnel, le capital organisationnel – ont été reprises par la société Skandia dans son rapport annuel de 1998 et par la Banco Bilbao Vizcaya Argentaria. Cette évolution informationnelle s'explique par la volonté des groupes d'établir un rapprochement entre la communication financière et le développement d'outils de gestion et de décision orientés sur le capital organisationnel tels que la *balance scorecard* ou le « tableau de bord du capital connaissance ».

La problématique de l'offre d'information comptable sur le capital intellectuel repose sur la capacité du système

comptable à « représenter le passage de la propriété d'actifs physiques à celui de l'exploitation d'actifs immatériels ou virtuels, car les nouvelles formes d'organisation et la dématérialisation de l'entreprise limitent la représentation comptable »³.

Le caractère quantitatif propre à la comptabilisation des actifs incorporels limite considérablement la portée informationnelle de l'information financière. D'une part, le nombre opère une abstraction pour représenter avec pertinence le capital intellectuel et ses attributs. D'autre part, l'imprécision conceptuelle des éléments immatériels s'adapte difficilement à l'exactitude recherchée par la comptabilité.

> Jugement humain

À la fin des années 1970, des chercheurs montrent que le modèle comptable est une transformation algébrique qui est inopérante pour représenter les concepts qualitatifs. Certains souhaitent un élargissement de la théorie de la mesure aux concepts qualitatifs, sans toutefois proposer de nouveaux outils d'évaluation. Les éléments du capital intellectuel sont

des concepts intangibles dont l'évaluation ne peut résulter que du jugement humain. Le système comptable est réducteur car, d'une part, il ne retient à l'actif que certains éléments incorporels, d'autre part, il reconnaît ces incorporels en appliquant une mesure qui est le produit d'« abstractions « construites » par l'homme, qui n'ont pas, le plus souvent, d'équivalents dans le monde physique »⁴.

Le modèle comptable est fondé sur une modélisation strictement numérique à travers laquelle les éléments du capital intellectuel sont, du fait de leur ambiguïté, exclus de la représentation comptable. Inutile de préciser que certains éléments du capital intellectuel sont assez difficilement mesurables. Si la valeur d'un brevet peut se mesurer à partir des coûts mis en œuvre, *quid* de la compétence des collaborateurs ou du savoir-faire d'une organisation ? Pour autant, les coûts attachés à un besoin sont-ils représentatifs de la valeur d'un incorporel dont les contours sont plus ou moins flous ?

Ces propos n'ont pas pour objectif de remettre en cause le concept de mesure dans son ensemble, mais de proposer l'idée que l'information sur le capital immatériel ne peut pas être traitée sous un angle exclusivement comptable. <

Lionel Escaffre,
Professeur associé à l'université d'Angers,
commissaire aux comptes

1. J. B. Quinn, *Intelligent Enterprise : A Knowledge and Service Based Paradigm for Industry*, New York (1992).

2. M. Lacroix et S. Zambon, « Capital intellectuel et création de valeur : une lecture conceptuelle des pratiques françaises et italiennes », *Comptabilité Contrôle Audit* (mai 2002).

3. R. Teller, « Un modèle comptable de la valeur peut-il restaurer la valeur du modèle comptable ? », Actes des XIV^{es} Journées nationales des IAE, Nantes (1998).

4. J. F. Casta, « Le nombre et son ombre. Mesure, imprécision et incertitude en comptabilité », *Annales du management, XII^e Journées des IAE, tome 1* (1994).

> À lire également :

M. F. Abdel-Magid, « Toward a Better Understanding of the Role of Measurement in Accounting », *The Accounting Review*, vol. 54, n° 2 (1979).

M. A. Andrieu, « Les trois composantes de l'immatériel : l'opinion des dirigeants », *Les Cahiers de l'audit*, n° 9, 2^e trimestre (2000).

M. A. Andrieu et P. Froitié, « Valeur actionnariale et immatériels », *Analyse financière*, n° 116 (1998).

P. Bescos, « Les besoins d'information dans l'octroi de crédits inter-entreprises », *Actes du XV^e Congrès de l'AFC* (1990).

L. Edvinson et M. Malone, *Intellectual Capital Realizing Your Company's True Value by Finding its Hidden Brainpower*, New York (1997).

S. Mavrinac et G. A. Siesfeld, « La délicate mesure de l'immatériel », OCDE & The Ernst & Young Center for Business Innovation (1997).

L. D. Parker, « Corporate Annual Reporting : A Mass Communication Perspective », *Accounting and Business Research*, n° 49 (1982).

Apprendre à mobiliser les ressources immatérielles

Consciente de la nécessité de former une nouvelle génération de professionnels, l'université de Marne-la-Vallée a été la première en France, dès 1994, à créer une deuxième année de master dédiée à la valorisation des patrimoines immatériels. L'enseignement offre plusieurs parcours spécialisés. **Voici le programme.**

« *Le master IIDC (ingénierie de l'information, de la décision et de la connaissance) s'articule autour de la vision de l'entreprise de demain, qui doit affronter une concurrence mondiale et multiforme. Pour se développer, l'entreprise doit mobiliser l'ensemble de ses ressources, et en particulier celles qui sont encore aujourd'hui mal identifiées et peu sollicitées : les ressources immatérielles* », explique Serge Chambaud, responsable pédagogique du master et directeur de projet à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).

L'enseignement offre plusieurs parcours consacrés aux quatre grandes catégories d'actifs immatériels relatifs à la propriété intellectuelle, au code du commerce, à l'intelligence économique et au patrimoine historique des organisations.

> Les actifs relatifs à la propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle couvre deux grands sous-ensembles, la propriété littéraire et artistique (dont le droit d'auteur et les droits voisins) et la propriété industrielle, qui concerne essentiellement les brevets, les marques, les dessins et modèles et les obtentions végétales. Aujourd'hui, il faut aussi inclure dans cette catégorie les noms de domaine sur Internet, de type .fr, .com, .net...

Ces privilèges octroyés par la puissance publique sont les fruits d'investissements souvent lourds et sur des durées importantes ; pour certains secteurs d'activité, ils peuvent représenter une grande partie, sinon l'essentiel des actifs de l'organisation.

> Les actifs relatifs au code du commerce

Au moment de leur création, les entreprises doivent s'identifier et s'inscrire au registre du commerce et des sociétés (ou au répertoire des métiers pour les entreprises artisanales). Ce faisant, elles réservent à leur usage exclusif (ou quasi exclusif, dans certains cas) des mots ou des expressions, comme la dénomination commerciale de l'enseigne. Ces actifs sont attachés à l'image et à la reconnaissance de l'entreprise et de son activité et peuvent donc représenter un véritable capital et une source considérable d'actifs.

> Les actifs relatifs à l'intelligence économique

L'intelligence d'une organisation repose sur sa capacité à identifier, collecter, analyser, valider, valoriser et stocker les informations nécessaires à son fonctionnement et à son développement. Cette capacité passe d'abord par les savoir-faire – qui ne sauraient être couverts par un titre de propriété intellectuelle, la seule mesure de protection envisageable est d'en garder le secret, mesure

qui peut entraîner des difficultés considérables dans les relations avec les fournisseurs, les sous-traitants et les clients, et lors de la transmission au moment de départs à la retraite, notamment.

Par ailleurs, il y a les centres de documentation et les banques de données : les informations accumulées au cours des années de fonctionnement d'une organisation représentent un actif important, car elles ont été traitées selon les priorités et les orientations de cette organisation et, à ce titre, reflètent une image fidèle de ses besoins et de ses objectifs.

> Les actifs relatifs au patrimoine historique

La possibilité pour une organisation de mettre en avant son histoire, sa longévité, son rôle dans le développement technique et économique local, national ou international est un plus considérable qui peut être valorisé à la fois en interne et vis-à-vis des partenaires extérieurs. Ce patrimoine historique se retrouve soit dans les archives ou les collections muséographiques de l'organisation (il n'est pas rare de constater que ces fonds recèlent des informations extrêmement précieuses pour la structure concernée) ; soit dans la « mémoire collective », qu'il s'agit de sauvegarder au-delà des départs individuels.

Ces éléments d'actifs immatériels peuvent être valorisés sous forme de brochures, de livres, de films, voire de musées, et ils servent l'image de l'entreprise à la fois en interne, pour sceller un esprit « maison », et en externe, vis-à-vis des clients, des fournisseurs et des partenaires.

Le master IIDC de l'université de Marne-la-Vallée est une formation d'une durée de un an qui s'adresse à des étudiants de niveau bac + 3 venant d'horizons divers (droit, gestion, sciences...) et qui souhaitent approfondir leurs connaissances relatives à ces quatre grandes catégories d'actifs immatériels, que l'on rencontre dans toutes les organisations publiques ou privées, indépendamment de leur taille et de leur structure juridique. En douze ans d'existence, le master a formé plus de 200 étudiants, dont les profils encore rares sont convoités aussi bien par les entreprises que par les collectivités. <

Philippe Collier

Autres lieux de formation

Université Aix-Marseille : master droits immatériels de l'entreprise et nouvelles technologies

Université de Montpellier : master droit des créations immatérielles

Université de Strasbourg : master accords et propriété industrielle

Université de Nantes : master de propriété intellectuelle

Université Paris-XIII : master professionnel économie et gestion, spécialité management de la propriété industrielle

www.adij.asso.fr/adij.php?id=49

www.univ-mlv.fr/enseignements/organisation/formations/formations.php?specialite=93



Mesure des actifs immatériels : lancement du 1er référentiel européen

Mesurez vos actifs immatériels
à partir du **lundi 5 février 2007**
sur **www.observatoire-immateriel.com**

CONTACT : Nicolas Padberg - 01.41.31.62.67 - n.padberg@martech.fr

 ERNST & YOUNG

 inpi
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

 Mar-Tech
Finance

 sas

BOILEAU
EUROCONSULT

 Goodwill
management

FINANCE
et
STRATÉGIE

Trois questions à...



DR

Yves Lasfargue / Directeur de l'Obergo (Observatoire des conditions de travail et de l'ergostressie) et animateur du site www.ergostressie.com

« Ne pas confondre diffusion des données et démocratisation de la connaissance »

« Il faut se rappeler que nous avons toujours, en France, 12 à 15 % d'illettrés, comme il y a quinze ans »

Capital immatériel : Vous êtes un observateur averti de l'évolution des conditions de travail et vous avez publié de nombreux livres critiques, en particulier sur l'usage de l'informatique dans les entreprises. Que pensez-vous de la contribution des technologies de l'information et de la communication à l'avènement de ce qu'il est convenu d'appeler « la société de la connaissance » ?

Yves Lasfargue : On attribue trop souvent à la technologie ce qu'elle n'est pas capable de fournir. Le discours sur la société du savoir veut nous faire croire que les technologies de l'information et de la communication (TIC) permettent la diffusion de la connaissance à toutes et à tous. Ce serait un outil de généralisation et de démocratisation du savoir. Or l'informatique, Internet nous permettent de traiter de plus en plus de données, mais pas forcément plus de connaissances. Pouvoir accéder aux données ne veut pas dire savoir les utiliser. Seuls celles et ceux qui, d'une part, maîtrisent parfaitement la lecture et l'écriture et, d'autre part, ont déjà acquis beaucoup de savoirs peuvent transformer les données véhiculées par Internet en nouvelles connaissances. Le discours sur l'avènement de la société du savoir est tenu par les spécialistes de l'information qui profitent pleinement de cette multiplication des données ; c'est une minorité constituée en premier lieu d'universitaires, de chercheurs, de journalistes... Il est largement encouragé et relayé par toutes les entreprises qui ont directement un intérêt dans une généralisation de l'usage des TIC, que ce soient les constructeurs informatiques, les éditeurs de logiciels ou les opérateurs de télécommunications. En réalité, nous risquons d'aller vers une société du savoir pour certains et de l'exclusion pour d'autres car,

avec les TIC, la diffusion des données se fait de plus en plus par écrit, à distance, ce qui tend à exclure une grande partie de la population. Il faut se rappeler que nous avons toujours, en France, 12 à 15 % d'illettrés, comme il y a quinze ans. Et probablement 30 % de personnes « mal à l'aise » avec la lecture et l'écriture. Que leur apportent les 300 milliards de pages accessibles sur la Toile ?

Capital immatériel : C'est pourtant par la généralisation de l'usage des TIC – qui contribuerait directement à l'émergence d'une économie fondée sur des produits et des services intégrant plus de savoir et d'intelligence – que les pays développés comptent garder leurs avantages compétitifs.

Yves Lasfargue : Ce n'est pas seulement l'usage des TIC qui donne un avantage compétitif. Par exemple, quand les systèmes de *knowledge management* ne donnent pas les résultats escomptés, ce n'est pas à cause d'un manque de technologies, mais d'un manque d'organisation et de motivation. Autre exemple : les TIC peuvent devenir des « machines à perdre du temps » pour un cadre qui, puisqu'il doit recevoir ou envoyer plus de 150 messages par jour, est interrompu en moyenne toutes les quatre minutes. Le « cadrus interruptus » n'a plus le temps ni de réfléchir ni d'anticiper. La compétitivité est plutôt liée à l'organisation des entreprises, à la compétence et aux motivations des travailleurs qu'à l'usage des technologies. C'est pourquoi, s'il faut se garder de toute technophobie, il faut aussi rejeter toute frénésie technologique. Les TIC sont à consommer avec modération : tout abus est dangereux pour la santé des entreprises. <

Propos recueillis par Ph. C.



Directeur de la publication -
Rédacteur en chef :
Philippe Collier - Filactu
Courriel : collier@filactu.com
Tél. : +33 (0)6 80 83 25 17
Conception graphique :
Valérie Eudier

Société éditrice :

 Goodwill
Management
SAS au capital de
100 000 €

46, Bd de Sébastopol
75003 Paris
Tél. : 01 49 26 05 49
RCS : Paris B 450 482 641
Site Web :
www.capital-immateriel.info

Bulletin d'abonnement

Je souhaite recevoir gratuitement les prochains n°

(numéros au format PDF, livrés par mail)

Société : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____



La lettre de l'économie de l'intelligence, du savoir et de la création

capital
immatériel

ÉVALUATION
PROTECTION
VALORISATION

> GOODWILL MANAGEMENT
46 BD de Sébastopol
75003 PARIS